

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

CERCIER

Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 04/07/2019, approuvant le P.L.U. de Cercier,

Monsieur Le Maire,
Jean-Michel COMBET

PLAN

N°3-2a

ELABORATION

N°1

Approuvé le 04/07/2019

MODIFICATIONS

N°1

N°2

N°3

REVISIONS

N°1

N°2

N°3

ECHELLE

1/5000

Mise au point

N°1

CONCEPTION

territoires
de
domain

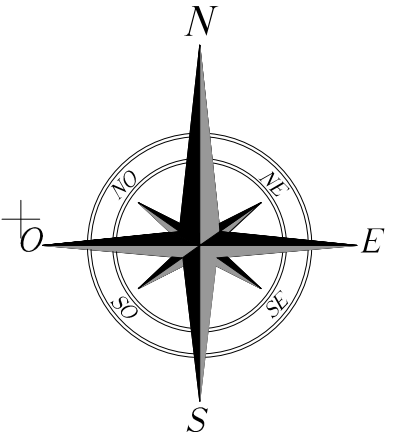
Urbanisme
Aménagement
Droit de l'Urbanisme
Droit de l'Etat

B.E. - DESSIN
Urbanisme
Aménagement
Droit de l'Urbanisme
Droit de l'Etat

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2016

EMPLACEMENTS RESERVES			
ER	DESIGNATION	SURFACE Indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement et sécurisation de la Voie Communale 3 au lieu-dit "Drillot"	160 m²	Commune
2	Aménagement et sécurisation du carrefour entre la route du Pont Drillot et la route de La Cour	287 m²	Commune
3	Création d'un espace public	4 022 m²	Commune
4	Intégration de talus dans le domaine public	661 m²	Commune
5	Aménagement et sécurisation de la RD2 (route d'Allonier) au niveau des bois de la Ravoir	2 455 m²	Commune
6	Réaménagement et sécurisation de la circulation dans le hameau de Rassier		Commune



ZONAGE

ZONE URBAINE

UHc

Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité

Uhh

Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel

Uhh

Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

1AUHh

Zone à vocation dominante de diversification de l'habitat

2AUHc

Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

ZONE AGRICOLE

A

Zone Agricole

ZONE NATURELLE

N

Zone naturelle protégée

N

Zone naturelle protégée soumise à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Ne

Secteur équipé à caractère naturel dominant

EMPLACEMENTS RESERVES

Emprise de l'emplacement réservé

1

N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

Périmètre de mixité sociale

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU

Secteur de taille et de Capacité d'Accueil Limitées : STICAL 1 : gestion de l'activité des coopératives agricoles STICAL 2 et 3 : gestion d'une activité artisanale existante STICAL 4 : création et gestion d'un parc de logements pour les saisonniers

A titre indicatif :

Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)

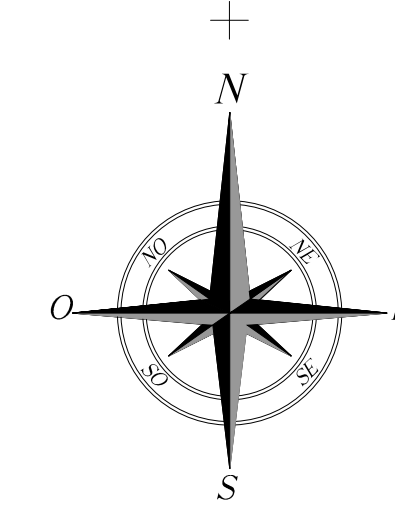
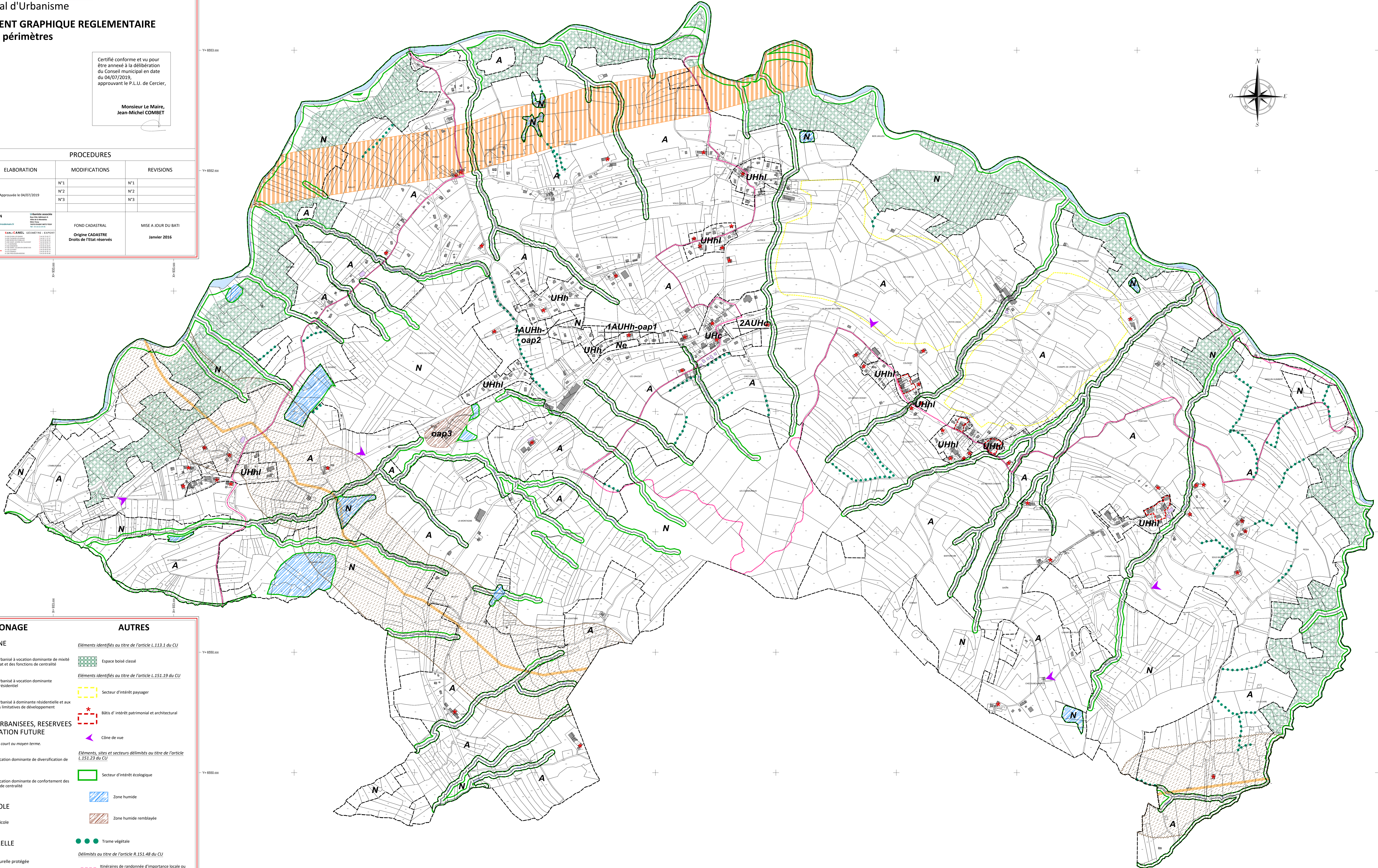
Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

CERCIER



Certifié conforme et vu pour
être annexé à la délibération
du Conseil municipal en date
du 04/07/2019,
approuvant le P.L.U. de Cercier,

PLAN N°3-2		PROCÉDURES		
ELABORATION		MODIFICATIONS		REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1	N°1		N°1
		N°2		N°2
		N°3		N°3
Mise au point				
territoires —domain	CONCEPTION  L'habitat associé des zones d'habitat collectif est défini par l'arrêté du 10/03/2010 du préfet de la région de la Réunion.		FOND CADASTRAL MISE A JOUR DU BATI	
 S.E. - DESSIN 10 rue de la République 97400 Saint-Denis 03 83 38 38 38 www.se-dessin.com	SARL-CAMEL GEOMETRIC - EXPERT 10 rue de la République 97400 Saint-Denis 03 83 38 38 38 www.sarl-camel.com		Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés Janvier 2016	



AUTRES

Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

 Espace boisé classé

1. **Identifying the title of Figure 1.14.15**

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

L.151.23 du CU

Figure 6

A Zone Agricole

Page 10 of 10

N Zona naturalista protegida

■ ■ ■ ■ Itinéraires de randonnée d'importance locale
départementale

Zone non aedificandi et non sylvandi



A titre indicatif :

Bâtiment cadastré

ZONE OU 30F-1
liée à la canalisation de gaz

doi:10.1017/S0022292412001617 Printed in the United Kingdom

Éléments identifiés du titre de l'article R.151.34 du C